

ARRETE N° 330/ARS/2012

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement
d'un laboratoire de biologie médicale multi sites**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY, en qualité de Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien ;
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- Vu l'arrêté de l'agence de santé Océan Indien n°77/ARS/2012 du 21 mars 2012 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites dénommé BIONOSTIC dont le siège social se situe au 58 avenue leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2327 du 3 août 1992 autorisant l'ouverture d'un laboratoire de biologie médicale sous le n°974-36 à SAINT BENOIT ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°3262 du 18 novembre 1994 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée FP MEDIBIO en vue d'exploiter le LABM enregistré sous le n°974-36 à SAINT BENOIT ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°3144 du 7 novembre 1994 autorisant l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous le n°974-46 à SAINT JOSEPH, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) ACTIBIO ;
- Vu les arrêtés préfectoraux n°3497 du 8 décembre 1994 et n°1626 du 28 juin 1996 relatifs à l'ouverture d'un laboratoire de biologie médicale sous le n°974-48 à SAINT JOSEPH ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1596 du 30 juin 2008 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée SBM en vue d'exploiter le LABM enregistré sous le numéro 974-48 à SAINT JOSEPH ;

- Vu les arrêtés préfectoraux portant enregistrement d'un laboratoire d'analyses médicales au TAMPON sous le n°974-20 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°0704 du 21 mars 1995, autorisant l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous le n°974-54 à SAINT LOUIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2090 du 9 août 2005, autorisant l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sous le n°974-71 à SAINTE MARIE, exploité par la SELARL MARIBIO ;
- Vu l'arrêté de l'agence de santé Océan Indien n°309/ARS/2010 du 9 décembre 2010 portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites sous le n°974-92 aux AVIRONS, exploité par la SELCA AVIE-BIO ;
- Vu la lettre en date du 13 juillet 2012, reçue le 13 septembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption des SELARL FP MEDIBIO, ACTIBIO et SBM et la création de trois sites d'implantation à SAINT JOSEPH, au 2 rue du Général Lambert et au 97 rue Raphaël Babet, et à SAINT BENOIT au 3 rue Pierre Benoit Dumas ;
- Vu la lettre en date du 22 octobre 2012, reçue le 12 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption de la SELARL MARIBIO, de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) LABM de SAINT LOUIS, et de l'apport en nature du laboratoire de Madame Brigitte GIRARD au TAMPON, et la création de trois sites d'implantation à SAINTE MARIE, au 53 rue de la République, au TAMPON, au 221 rue Hubert Delisle, et à SAINT LOUIS, au 146 rue du Docteur Raymond Vergès ;
- Vu la lettre en date du 2 novembre 2012, reçue le 12 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption de la société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA) AVIE-BIO dont le siège social est situé au 78 rue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS ;
- Vu la lettre en date du 21 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC, sollicitant la fermeture d'un site situé au 2 rue de la Plage, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL) à compter du 15 décembre 2012, et l'ouverture d'un site au 100 avenue Pierre Mendès France, 97441 SAINTE SUZANNE à compter de l'obtention des autorisations administratives ;
- Vu le dossier accompagnant les demandes visées qui comprenait notamment :
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ACTIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société ACTIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL ACTIBIO en date du 21 août 2012 ;
 - le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société FB MEDIBIO en date du 8 mars 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société FB MEDIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL FB MEDIBIO en date du 27 août 2012 ;

- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 13 juillet 2012 ;
- le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 juillet 2012 ;
- le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société MARIBIO du 22 octobre 2012 ;
- le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société MARIBIO en date du 22 octobre 2012 ;
- une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL MARIBIO en date du 24 octobre 2012 ;
- le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société LABM de SAINT LOUIS en date du 22 octobre 2012 ;
- la convention d'apport en nature sous condition suspensive entre Madame Brigitte GIRARD et la SELARL BIONOSTIC en date 23 octobre 2012 ;
- du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 22 octobre 2012 ;
- du projet des statuts de la société BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2012 ;
- les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires de la société AVIE-BIO en date du 30 octobre 2012 ;
- une lettre de retrait de l'agrément de la SELCA AVIE-BIO en date du 5 novembre 2012 ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 30 octobre 2012 ;
- le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société AVIE-BIO en date du 30 octobre 2012 ;
- le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 octobre 2012 ;

Vu le complément de dossier reçu le 23 novembre 2012 constitué par :

- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 21 novembre 2012 ;
- le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 novembre 2012 ;

Considérant la fermeture du site situé au 2 rue de la Plage, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL) le 15 décembre 2012, et l'ouverture d'un site au 100 avenue Pierre Mendès France, 97441 SAINTE SUZANNE à compter de l'obtention des autorisations administratives ;

ARRÊTE

- Article 1 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-36, sis au 3 rue Pierre Benoit Dumas, 97470 SAINT BENOIT, est retirée.
- Article 2 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-46, sis au 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH, est retirée.
- Article 3 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-48, sis au 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH, est retirée.
- Article 4 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-20, sis au 221 rue Hubert Delisle, 97430 LE TAMPON, est retirée.
- Article 5 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-54, sis au 146 avenue Principale, 97450 SAINT LOUIS, est retirée.
- Article 6 L'autorisation d'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale enregistré sous le n°974-71, sis au 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE, est retirée.
- Article 7 L'autorisation d'ouverture d'un laboratoire de biologie médicale multi sites enregistré sous le n°974-92, sis au 78 rue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS, est retirée.

Article 8 Le site du LBM BIONOSTIC situé au 2 rue de la Plage, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL) est fermé à compter du 15 décembre 2012.

Article 9 L'article 4 de l'arrêté n°77/ARS/2012 du 21 mars 2012, modifiant l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites dénommé BIONOSTIC, est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale multi sites (LBM) dénommé BIONOSTIC, dont le siège social est situé au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au *FINESS EJ* sous le n° 97 040 832 4, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC, est autorisé à fonctionner **sous le numéro 974-93**, sur les sites suivants :

- Site Bionostic Ste Clotilde, 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 833 2, ouvert au public ;
- Site Bionostic Vauban, 32 rue du Bois de Nèfles, 97400 SAINT DENIS, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 834 0, ouvert au public ;
- Site Bionostic Océan, 22 boulevard de l'Océan, 97400 SAINT DENIS, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 835 7, ouvert au public ;
- Site Bionostic St André, 219 rue Mélodium, 97440 SAINT ANDRE, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 836 5, ouvert au public ;
- Site Bionostic Rivière des Pluies, Espace Santé, rue Roger Payet, 97438 SAINTE MARIE, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 837 3, ouvert au public ;
- Site Bionostic Mascareignes, 34 rue Marius et Ary Leblond, 97430 LE TAMPON, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 838 1, ouvert au public ;
- Site Bionostic Clinique du Tampon, 100 rue de France, 97430 LE TAMPON, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 839 9, ouvert au public ;
- Site Bionostic le Port, 8 rue de Cherbourg, 97420 LE PORT, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 856 3, ouvert au public ;
- Site Bionostic Piton St Leu, 21 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT LEU (commune de SAINT LEU), inscrit au *FINESS* sous le n°97 040 855 5, ouvert au public ;
- Site Bionostic Cambuston, 475 route de Cambuston, 97440 SAINT ANDRE, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 868 8, ouvert au public ;
- Site Bionostic Bras Panon, 15 Route Nationale, Rivière des Roches, 97412 BRAS PANON, inscrit au *FINESS ET* sous le n°97 040 878 7, ouvert au public ;
- Site Bionostic Mairie, 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Butor, 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Marché forain, 3 rue Pierre Benoit Dumas, 97470 SAINT BENOIT, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Ste Marie, 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Av Principale, 146 avenue Principale, 97450 SAINT LOUIS, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Labo central, 221 rue Hubert Delisle, 97430 LE TAMPON, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic les Avirons, 78 avenue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic St Gilles les Bains, 113 rue du Général de gaulle, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL), inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic la Saline, 183 rue Jean Albany, 97422 LA SALINE (commune de SAINT PAUL), inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic St Paul Ville, 11 rue Sarda Garriga, 97460 SAINT PAUL, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic Savannah, Cour Savannah, 3 rue Jules Thirel, 97460 SAINT PAUL, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic St Gilles les Hauts, 59 rue Joseph Hubert, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL), inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;
- Site Bionostic St Leu, les Rives de l'Océan, 134 B rue du Général Lambert, 97436 SAINT LEU, inscription au *FINESS ET* en cours, ouvert au public ;

Les biologistes coresponsables pour tous les sites sont :

- Monsieur Didier GIRAUD-VINET, pharmacien ;
- Monsieur Gilbert HAN-CHING, pharmacien ;
- Madame Cécile TALLET, pharmacien ;
- Monsieur Jean ROGIER, pharmacien ;
- Madame Céline BEN CIMON, pharmacien ;
- Monsieur Louis LENIAUD-HAYTAYAN, pharmacien ;
- Madame Françoise CARAYOL, pharmacien ;
- Madame Katarina KOVACOVA, pharmacien ;
- Monsieur Olivier FRANCERIE, pharmacien ;
- Monsieur Jean ROUSSE, pharmacien ;
- Madame Anne-Laure ALLAIS, pharmacien ;
- Monsieur Serge BERREBI, médecin ;
- Madame Phylis NOBILEAU, pharmacien ;
- Madame Isabelle PERIS, pharmacien ;
- Madame Florence GILOT, pharmacien ;
- Monsieur Raj Bhushan SANASSEE, pharmacien ;
- Monsieur Henri FIORILLO, pharmacien ;
- Madame Pascale CAZALI-ORRICO, pharmacien ;
- Monsieur Eric GASTON, pharmacien ;
- Madame Brigitte GIRARD, pharmacien ;
- Monsieur Emmanuel BROCHOT, pharmacien ;
- Monsieur Frédéric CHAURAND, pharmacien ;
- Monsieur André ANELLI, pharmacien ;
- Monsieur James CROCKETT, pharmacien ;
- Madame Marie-Claude GAUTRON, pharmacien ;
- Monsieur Sébastien ANELLI, pharmacien ;
- Madame Magali ANELLI, pharmacien ;
- Monsieur Monéïm SMANI, pharmacien ;
- Madame Chrystelle ORBOLATO, pharmacien ;
- Madame Florence WOJCIK, médecin.

Article 10 Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux auprès du Tribunal Administratif de SAINT DENIS de LA REUNION dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 11 La Directrice Générale de l'agence de santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux biologistes coresponsables et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint Denis, le 12 décembre 2012

La Directrice Générale,

Le Directeur Général Adjoint

Christian MEURIN